

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Article 1 :

La Ligue Nord-Pas de Calais organise chaque année un concours photo-vidéo réparti en trois catégories

- 1) papier couleur d'origine argentique ou numérique
- 2) support numérique (cd-rom)
- 3) diaporama ou vidéo (sur cd-rom ou DVD) sonorisés.

Les clichés et prises de vues devront avoir été effectués dans la région Nord-Pas de Calais.

Les photos des catégories 1) et 2) devront comporter obligatoirement au moins un vélo ou un élément de vélo (ou un ou des cyclotouristes à vélo)

Article 2 : Ce concours est exclusivement ouvert et réservé à tous les licenciés membres d'un club de la Ligue ou membres individuels domiciliés sur le territoire de la Ligue.

Article 3 : Aucun droit de participation n'est perçu.

Article 4 : Les deux sujets sont fixés chaque année par la Ligue et sont publiés dans le guide régional ou (et) sur les moyens de diffusion de la ligue (site internet, bulletin de la ligue). Les diaporamas et vidéos bénéficient d'un sujet libre se rapportant au cyclotourisme. L'auteur abandonne ses droits pour utilisation par la Ligue en échange de la mention de son nom.

Article 5 : Les épreuves sont jugées par un jury composé de cinq à sept personnes. Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Article 6 : Il sera établi un classement par catégorie. Chaque participant ne devra pas présenter plus de trois réalisations par sujet et catégorie, les images devant être différentes d'une catégorie ou sujet à l'autre.

Article 7 : Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix en cas d'insuffisance de qualité des réalisations.

Article 8 : Les tirages et les supports numériques pourront être conservés par la Ligue et utilisés dans sa photothèque ou vidéothèque.

Article 9 : Les tirages sur papier seront au format 13x18 ou 15x21 maximum
Les diaporamas et vidéos auront une durée maximum de 5 minutes, génériques compris (son obligatoire).

Article 10 : Chaque réalisation devra comporter un titre et un pseudonyme choisis par le participant (un seul pseudonyme peut être utilisé en cas d'envois multiples). Les envois doivent être accompagnés d'une enveloppe cachetée portant extérieurement le pseudonyme choisi par le concurrent.

Dans cette enveloppe, celui-ci aura placé le bulletin d'inscription découpé dans le guide régional ou recopié, dûment rempli et signé, ainsi qu'une photocopie de sa licence.

Les réalisations sont à faire parvenir avant le 1^{er} octobre au siège de la Ligue.

La participation au concours est prise en compte pour le challenge régional.

